

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TRÉBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS le VINGT-CINQ du mois d'AOÛT

Le Conseil Municipal de la Commune de TRÉBEURDEN, dûment convoqué le 18 août 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON, BILLIOU, BOYER, CHARMENTRAY, GAUTIER, HOUSTLER, HUCHER, JEZEQUEL, JULIENNE, LANGLAIS, LE BIHAN, LE COZ, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE PROVOST, MAILLAUD, MAINAGE, MONFORT, MULLER, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN, TOPART, VELLA.

Procurations : HALNA à BILLIOU, LE MASSON à MAINAGE, LE PENVEN à LE HENAFF-LE JEUNE

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2023-073

AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE

Madame le Maire informe l'Assemblée du dépôt d'une requête devant le Tribunal Administratif de RENNES par Madame DOMINGUES.

La requérante sollicite l'annulation du permis de construire n° 22 343 22 C 0044 délivré le 06 janvier 2023 pour la construction d'une habitation au n° 13 de la rue des primevères.

Madame le Maire propose de l'autoriser à ester en justice et de solliciter le cabinet LEXCAP, avocats à SAINT-GREGOIRE, et l'assureur communal, pour préparer la défense de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à ester en justice dans le cadre de la requête n° 2303198-5 déposée devant le Tribunal Administratif de RENNES par Madame DOMINGUES, relative à la demande d'annulation du permis de construire n° 22 343 22 C 0044 délivré le 06 janvier 2023 pour la construction d'une habitation au n° 13 de la rue des primevères.

- **DECIDE** de solliciter le cabinet d'avocats LEXCAP à SAINT-GREGOIRE, et l'assureur communal, pour organiser la défense de la Commune.

Pour copie conforme,
Le Maire, Bénédicte BOIRON



Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF

